

Département
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Approbation du compte de
gestion 2021 de la
commune**

Nota - Le Maire certifie que
cette délibération a été
mise en ligne sur le site de
la ville le

12 JUL. 2022

Que la convocation du
Conseil a été faite le 24 juin
2022

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2022-047

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 30 juin 2022
=====

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme LOISEAU, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme DUMITRU, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, Mme OKPANKU

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. REMOND donne pouvoir à Mme SERVAIS, M. JENNY donne pouvoir à M. MANAC'H, Mme GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M. HUMBERT, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. CHANDELIER donne pouvoir à Mme NORDMANN

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur David HUMBERT pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur David HUMBERT est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2021,

Vu l'Avis de la commission conjointe Personnel et modernisation des services
- Finances du 20 juin 2022.

Le compte de gestion retrace la comptabilité générale tenue par le Trésorier, il comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice. Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice exposé dans le cadre de présente séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

De l'ensemble de ces opérations résultent les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2020	Opérations de l'exercice			Résultats	
		Affectation 2021	Mandats	Titres	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	407 366,18		2 908 717,65	2 490 931,86	-417 785,79	-10 419,61
Fonctionnement	8 083 460,34	4 091,25	13 774 809,10	16 915 846,48	3 141 037,38	11 220 406,47
Total	8 490 826,52	4 091,25	16 683 526,75	19 406 778,34	2 723 251,59	11 209 986,86

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion 2021 n'appelle aucune observation, ni réserve,

Arrête le compte de gestion 2021 du Trésorier tel qu'exposé ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 11 JUL. 2022



Le Maire,

Françoise NORDMANN

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20220630-2022-DEL-047-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022